Numéro de l'acte	2016-113-URBDV
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

QUESTION N°2016-113

URBANISME : Commission Communale d'Aménagement Foncier

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, le Code Rural,

Considérant que lors de sa réunion en date du 7 décembre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé l'institution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) d'ARQUES,

Considérant que cette commission comprend en application des articles L. 121-3, L. 121-5 et R. 121-1 du code rural les membres suivants :

- un commissaire enquêteur, président, ainsi qu'un commissaire enquêteur, président suppléant, désignés par le Président du Tribunal de Grande Instance ;
- le maire et un conseiller municipal ainsi que deux conseillers municipaux suppléants désignés par le Conseil Municipal ;
- trois exploitants titulaires et deux exploitants suppléants, propriétaires ou preneurs en place exerçant sur le territoire de la commune ou, à défaut sur le territoire d'une commune limitrophe, désignés par la Chambre d'Agriculture ;
- trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et deux propriétaires suppléants, élus par le Conseil Municipal ;
- deux propriétaires forestiers de la commune et deux suppléants désignés par la Chambre d'Agriculture sur proposition du Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- deux propriétaires forestiers de la commune et deux suppléants, désignés par le Conseil Municipal ;
- trois personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et leurs suppléants, désignés par le Président du Conseil Départemental, dont une et son suppléant sur proposition de la Chambre d'Agriculture ;
- deux fonctionnaires et deux fonctionnaires suppléants désignés par le Président du Conseil Départemental ;
- un représentant titulaire et un représentant suppléant du Président du Conseil Départemental ;
- un délégué du Directeur des services fiscaux ;
- un représentant du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale désigné par le Président de cet organisme.

Considérant, que Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais a invité Madame le Maire à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires appelés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier,
Considérant que pour l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis, une publicité a été réalisée par nos soins afin d'inviter les candidats à se faire connaître, quinze jours au moins avant la date de l'élection, par affichage en mairie à compter du 23/05/2016 et par voie d'insertion dans le journal « LA VOIX DU NORD » en date du 23/05/2016 publié dans tout le département,

Considérant que cette formalité a bien été réalisée au minimum 15 jours avant l'élection,

Considérant que les candidats doivent remplir les conditions d'éligibilité suivantes :
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales ;
- jouir de ses droits civiques ;
- avoir atteint l'âge de la majorité ;
- posséder des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune d'ARQUES.

Madame Catherine LAMOOT, propriétaire de bien non bâti et candidate, ne prend pas part ni au vote ni au débat.

Considérant,

Monsieur BLANQUART André-Guy, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissant de ses droits civiques, qui a atteint la majorité et propriétaires de biens non bâtis ;
et sollicité par voie postale, n'a pas donné suite à la proposition faite.

Que se sont portés candidats, en répondant favorablement au courrier de Madame le Maire, les propriétaires ci-après :
- Monsieur COMPIEGNE Romain, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissant de ses droits civiques, qui a atteint la majorité et propriétaires de biens non bâtis ;
- Monsieur HERMANT Daniel, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissant de ses droits civiques, qui a atteint la majorité et propriétaires de biens non bâtis ;
- Monsieur LONGUENESSE Pierre, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissant de ses droits civiques, qui a atteint la majorité et propriétaires de biens non bâtis ;

- Monsieur CANLER François, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissant de ses droits civiques, qui a atteint la majorité et propriétaires de biens non bâtis qui a souhaité être candidat par son courrier transmis à Madame le Maire le 14 juin 2016.

Considérant, que les candidatures pouvaient être présentées jusque 18h30 ce jeudi 16 juin 2016, que se portent en outre candidats, en séance, la conseillère municipale ci-après, remplissant les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées :
- Madame LAMOOT Catherine, qui remplit les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

Considérant que la liste des candidats est donc ainsi arrêtée,

Il est alors procédé à l'élection.

Pour l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis, le nombre de votants étant de (29), la majorité requise est de (15) voix.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux :

TITULAIRES :

- CANLER François (1er titulaire – 28 voix pour – 1 contre)
- COMPIEGNE Romain (2éme titulaire – 28 voix pour – 1 contre)
- HERMANT Daniel (3éme titulaire – 28 voix pour – 1 contre)

SUPPLEANTS :

- LONGUENESSE Pierre (1er suppléant – 28 voix pour – 1 contre)
- LAMOOT Catherine (2éme suppléant – 28 voix – 1 contre)

Il appartient également au Conseil Municipal de désigner un conseiller titulaire et deux conseillers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L. 121-3 §3, et deux propriétaires forestiers titulaires et deux suppléants en application de l'article L. 121-5.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,
Et à la majorité (un contre), décide :

De désigner les membres de la commission, ci-dessous :

- Monsieur MUNCK James, conseiller municipal titulaire ;
- Monsieur ROUSSEL Benoît, premier conseiller municipal suppléant ;
- Monsieur BOURGEOIS Jean-Marc, deuxième conseiller municipal suppléant.

- Monsieur VANRECHEM Frédéric et Monsieur MOLMY Jean, propriétaires forestiers titulaires ;
- Monsieur DELRUE Jean-Michel, premier propriétaire forestier suppléant ;
- Monsieur DERUDDER Hervé, deuxième propriétaire forestier suppléant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 juin 2016

MAIRIE D'ARQUES PAS-DE-CALAIS

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Affiché le 17 juin 2016

L'An Deux Mille Seize le seize juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 08 juin 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :
Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Dominique GODART
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Dominique SAUDEMONT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Christian DIRIX
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY
Catherine LAMOOT n'a pas pris part au vote ni au débat pour la question N°2016-113 relative à la Commission Communale d'Aménagement Foncier

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de présents ou représentés :

- **24 présents**
- **0 absents non excusé**
- **5 absents excusés avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.